



IG Metall: **une communauté forte.**

IG Metall rassemble plus de 2 millions de salariés. Ensemble, nous nous engageons pour de bonnes conditions de travail, des salaires équitables, des perspectives professionnelles, la sécurité de l'emploi, un système de cogestion et la démocratie dans l'entreprise. Le travail est un élément central de notre vie.

Pour organiser un travail de qualité, nous nous appuyons sur la compétence et l'expérience de nos délégués syndicaux et de nos comités d'entreprise. IG Metall pose des questions et écoute les gens. Les sujets qui préoccupent beaucoup de monde sont introduits dans le débat politique. C'est ainsi qu'IG Metall, avec ses comités d'entreprise, ses délégués syndicaux et ses membres actifs, a constamment lutté

pour des revenus plus élevés, une baisse du temps de travail et plus de congés.

Nous faisons progresser les normes pour les évolutions interprofessionnelles : l'emploi précaire, le travail intérimaire, le droit à l'embauche après la formation ou la transition flexible vers la retraite, nous déterminons les sujets et proposons des solutions. Et grâce à nos nombreux membres, nous avons la force de les imposer. Notre objectif d'arriver à une société avec un ordre économique social, démocratique et écologique qui offre à tous un environnement de travail et de vie équitable. Nos valeurs sont la justice, la dignité et le respect et nous sommes guidés par les principes de cogestion et de solidarité.

**Des personnes
de confiance.
Des performances
remarquables.**



Nous. **IG Metall.**

Nous rassemblons plus de 2 millions de salariés dans les secteurs de la métallurgie et de l'électricité, du fer et de l'acier, du textile et de l'habillement, du bois et du plastique, de l'artisanat et des services ainsi que des technologies de l'information et de la communication. En effet, il y a de nombreuses bonnes raisons d'être membre d'IG Metall.

Des conditions de travail justes

Nos conventions collectives sont notre atout le plus puissant. Nous les négocions avec les employeurs en premier lieu pour nos membres. Seuls ces derniers ont, en fin de compte, un droit légal aux prestations conventionnelles. Les conventions collectives définissent des points de référence fondamentaux tels que le niveau du revenu, le temps de travail hebdomadaire, le droit aux congés et le montant de l'indemnité de congés payés, les différentes primes, le droit à l'embauche des apprentis, le droit à la formation continue ou encore la protection de la santé et du travail. Parallèlement, les conventions collectives permettent également d'obtenir des droits, par exemple le temps partiel de formation ou le droit pour les salariés plus âgés de bénéficier d'une transition flexible vers la retraite.

Plus nous concluons de conventions collectives généralisées dans un grand nombre d'entreprises, plus nous fixons de normes pour des secteurs entiers.

➔ igmetall.de/tarif

Améliorations grâce à la convention.

	avec la convention*	selon la loi
Temps de travail hebdomadaire	35 à 38 heures par semaine	48 heures
Droit aux vacances	six semaines	quatre semaines
Prime de vacances et prime de Noël	✓	—
Primes	✓	nur bei Nachtarbeit
Avantages liés à l'âge	✓	—
Protection contre le licenciement pour les seniors	✓	—
Droit à l'embauche pour les apprentis	✓	—
Augmentation de la rémunération après la convention collective	✓	—
Travailleurs intérimaires	Avantage pour les membres grâce à des paiements supplémentaires	—

*varie selon la zone tarifaire et le secteur d'activité

Vous voulez en savoir plus ?

➔ igmetall.de/tarif/tariftabellen



Compétent sur la **question du travail.**

Nous sommes forts sur le lieu de travail. IG Metall est aux côtés de plus de 110 000 comités d'entreprise, délégués syndicaux, représentants des jeunes et des apprentis et représentants des handicapés répartis dans plus de 145 bureaux. C'est là que les revendications sont abordées, que les stratégies sont développées et que les actions sur le terrain sont soutenues.

Pour vous aussi, en tant que membre, IG Metall est votre premier interlocuteur sur votre lieu de travail : nous répondons à toutes vos questions sur le monde du travail et au-delà, qu'il s'agisse de vérifier des contrats de travail ou des certificats, d'obtenir de l'aide en cas de licenciement ou de vérifier des avis de retraite. Nous mettons notre compétence à votre service, nous vous conseillons, vous représentons extra-judiciairement et, si nécessaire, devant les tribunaux.

Glossaire

Juridique

Notre prestation la plus forte. Nous sommes puissants et compétents en matière de bénévolat : plus de 4000 membres d'IG Metall s'engagent bénévolement dans le droit du travail et le droit social auprès des tribunaux.

Tarifs

Nos conventions collectives fixent des normes depuis 1956 – et la success story d'IG Metall continue.

Loisirs

Couvert, même pendant les loisirs. L'assurance accidents de loisirs couvre tous les accidents non professionnels.

Matériel d'information

Vous trouverez les réponses à toutes les questions fondamentales sur IG Metall dans notre dossier d'information complet.



Nos prestations sont inscrites dans les statuts d'IG Metall et peuvent être utilisées par tous les membres en fonction de la durée de leur adhésion.

Un programme fort : **nos prestations statutaires.**

1. Protection juridique.

§ 27 des statuts d'IG Metall

Il est parfois impossible d'éviter les litiges avec l'employeur ou le prestataire social, par exemple après un accident du travail, un licenciement ou un avertissement, une maladie de longue durée ou le montant de la rente ou du salaire. Ces litiges sont plus fréquents qu'on ne le pense : environ 2000 plaintes sont déposées chaque jour auprès des tribunaux du travail et des tribunaux sociaux allemands. Et les procès coûtent cher.

Les experts juridiques d'IG Metall et de DGB Rechtsschutz GmbH défendent vos intérêts en amont des procédures judiciaires, mais aussi devant les tribunaux, si cela s'avère nécessaire. Cette assistance est gratuite pour les membres d'IG Metall. La couverture de la protection juridique couvre de nombreux risques auxquels nous sommes exposés dans notre vie professionnelle ou dans nos contacts avec les autorités. Chaque année, nous obtenons environ 110 millions d'euros pour nos membres. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'argent : le paiement d'un retard de salaire, le droit à un paiement spécial, le droit à une pension plus élevée, pour nous, il s'agit toujours de justice sociale. Les non-membres doivent payer l'intégralité des frais de justice s'ils perdent le procès. Les membres, en revanche, n'ont ni frais ni risque.

Prenons l'exemple d'un procès pour licenciement :

pour une valeur litigieuse de 12.250 euros, 3,5 revenus mensuels de 3.500 euros bruts sont pris en compte.

	Non-membres	Membres
1ère instance		
Frais de justice (hors frais de procédure, tels que l'indemnisation des témoins)	590,00 €	0,00 €
Frais d'avocat	2.005,15 €	0,00 €
Total (TVA de 19 % incluse)	2.595,15 €	0,00 €
2e instance		
Frais de justice	944,00 €	0,00 €
Frais de son propre avocat	2.242,91 €	0,00 €
Frais de l'avocat adverse	2.242,91 €	0,00 €
Total (TVA de 19 % incluse)	5.429,82 €	0,00 €
À cela s'ajoutent, le cas échéant, les frais de déplacement de l'avocat et les frais de correspondance.		

À cela s'ajoutent, le cas échéant, les frais de déplacement de l'avocat et les frais de correspondance.

➔ igmetall.de/vor-ort

➔ igmetall.de/rechtsschutz



Exemple : toute personne ayant payé une cotisation moyenne de 25 euros par mois au cours des trois derniers mois, si elle est membre depuis plus de cinq ans, reçoit 350 euros d'indemnité en cas de grève par semaine (70 euros par jour de grève pour une semaine de cinq jours).

Un programme fort : **nos prestations statutaires.**

2. Assistance en cas de grève.

§23 des statuts d'IG Metall

Les grèves nous permettent de nous faire entendre et respecter. Notre capacité à faire grève nous permet de nous imposer et donc d'avoir un poids politique. Les grèves ne sont pas une fin en soi, mais elles sont parfois inévitables. Dans ce cas, IG Metall soutient naturellement ses membres financièrement. L'indemnité en cas de grève est calculée pour chaque membre concerné en fonction de la durée et du montant de la cotisation personnelle. Les grèves d'avertissement ne sont généralement pas prises en compte.

Les taux d'indemnité s'élèvent pour une semaine de grève à :

- ▶ pour une cotisation de **3 mois à 12 mois**, 12 fois la cotisation moyenne des trois derniers mois*
- ▶ pour une cotisation de **12 à 60 mois**, 13 fois la cotisation moyenne des trois derniers mois*
- ▶ pour une cotisation supérieure à **60 mois**, 14 fois la cotisation moyenne des trois derniers mois*.

*avant le mois calendaire de la votation générale

La durée de l'affiliation est pertinente pour le calcul de l'indemnité à la grève.

3. Aide en cas de mesures de rétorsion et de lock-out.

§24 des statuts d'IG Metall

Une chose est claire : lorsque nos membres s'engagent dans des activités syndicales, ils ne doivent pas en subir les inconvénients. Si l'employeur crée des problèmes, par exemple en menaçant de les pénaliser ou en les réprimandant ou en les désavantagant effectivement, nous soutenons nos membres sur toute la ligne.

En outre, nos membres ne doivent pas être désavantagés lorsqu'ils participent à une action de grève décidée par IG Metall. Il en va de même en cas de lock-out, si l'action de grève a été décidée par le conseil d'administration d'IG Metall.

➔ igmetall.de/leistungen



Un programme fort : **nos prestations statutaires.**

4. Assurance accidents de loisirs.

§26 des statuts d'IG Metall

Une chute pendant les vacances de ski ou une blessure lors d'une sortie à vélo ? Les employés sont légalement assurés contre les accidents du travail, mais IG Metall offre également à ses membres une assistance en cas d'accident pendant les loisirs. Notre assurance accidents de loisirs couvre les accidents non professionnels et est valable dans le monde entier. Cela signifie qu'elle s'applique aussi bien au sport qu'au jardinage ou au cyclisme pendant les vacances.

➔ igmetall.de/leistungen

À partir du 13^e mois d'adhésion, l'assurance accidents de loisirs entre automatiquement en vigueur si la cotisation statutaire a toujours été payée. L'assurance comprend les prestations suivantes :

Indemnité d'hospitalisation

- ▶ En cas d'hospitalisation d'au moins trois jours, les membres reçoivent un montant unique pouvant atteindre 30 fois la moyenne des 12 dernières cotisations mensuelles payées avant l'accident,
- ▶ maximum de 51,13 euros par jour d'hospitalisation,
- ▶ au moins 154 euros de versement unique.

Invalidité

- ▶ En cas d'invalidité totale, cela peut atteindre 500 fois la cotisation mensuelle comme indemnité unique.
- ▶ En cas d'invalidité partielle d'au moins 20 pour cent, cela atteint le montant partiel correspondant.

Décès par accident

- ▶ En cas de décès accidentel, les survivants reçoivent 200 fois la cotisation mensuelle



Un programme fort : **nos prestations statutaires.**

5. Aide en cas d'urgence exceptionnelle.

§28 des statuts d'IG Metall

En tant que membre d'une communauté solidaire, vous pouvez compter les uns sur les autres en cas de coup dur.

Les membres d'IG Metall qui se retrouvent dans une situation de détresse exceptionnelle à la suite d'un événement imprévisible peuvent demander une aide financière. Après avoir décrit personnellement la situation d'urgence, le bureau d'IG Metall statue sur la demande et détermine le montant de l'aide.

Les urgences personnelles extraordinaires nécessitent un soutien financier rapide et simple. Bien entendu, IG Metall apporte également son aide en cas de catastrophe menaçant l'existence de l'entreprise, par exemple en cas d'inondations ou de catastrophes naturelles.

➔ igmetall.de/leistungen

6. Aide en cas de décès.

§30 des statuts d'IG Metall

En cas de décès, les membres ou leurs survivants reçoivent une aide financière. Le montant de l'aide est déterminé par la cotisation moyenne des 12 derniers mois.

Par exemple, pour une cotisation mensuelle moyenne de 27 euros et une durée d'adhésion de plus de 20 ans, l'aide aux survivants s'élève à 851 euros versés en une seule fois. Les membres reçoivent la moitié du montant susmentionné en cas de décès de leur compagnon.

IG Metall propose ainsi une prestation de soutien particulière, étant donné que l'allocation de décès légale a été supprimée du code social allemand sans être remplacée.

➔ igmetall.de/leistungen

L'aide en cas d'urgence exceptionnelle et de décès s'applique à partir du 13e mois d'adhésion si la cotisation statutaire a été payée en permanence.



Notre offre.

Séminaires

IG Metall propose un large éventail de séminaires locaux, régionaux et centraux sur la qualification syndicale, professionnelle et personnelle. La participation est gratuite pour les membres, à moins qu'elle ne soit financée par l'employeur.

➔ igmetall.de/weiterbildung

metall. Dein Magazin

Le magazine de nos membres **metall. Dein Magazin**, publié tous les deux mois, vous propose des reportages passionnants sur les secteurs et les entreprises, ainsi que des informations intéressantes sur la vie professionnelle, le droit du travail, la politique et la société.

➔ igmetall.de/metallzeitung

L'application IG Metall

Nos membres peuvent accéder facilement en ligne à des informations exclusives sur des thèmes et des questions d'actualité concernant le monde du travail, des sujets sociopolitiques, des négociations tarifaires, des guides et bien d'autres choses encore. Vous trouverez l'application ici : App-Store (pour iOS), PlayStore (pour Android).

➔ igmetall.de/app

Le self-service d'IG Metall

Vous pouvez gérer vos données, télécharger des reçus de cotisation et bien d'autres choses encore, n'importe où et n'importe quand.

➔ igmetall.de/service/mein-servicecenter

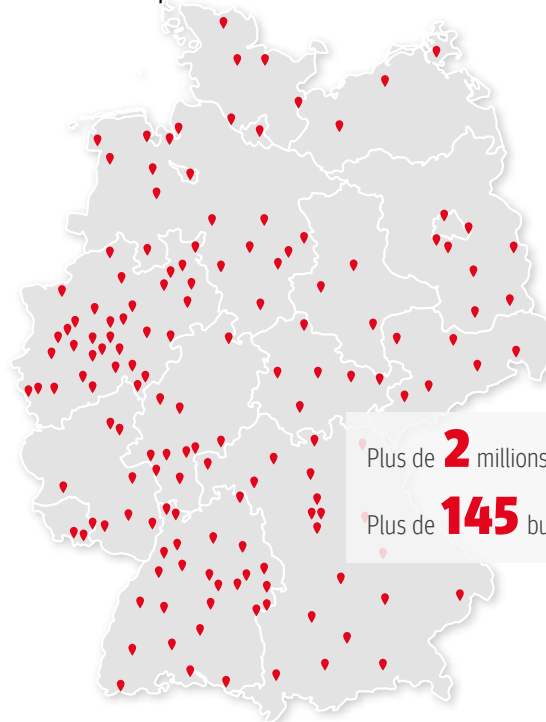
Actif sur le lieu de travail.

Nous sommes présents sur le lieu de travail : dans nos plus de 145 bureaux, chaque membre peut participer activement à notre travail syndical. Il existe des groupes de projet, des groupes de travail et des événements sur de nombreux sujets. Vous trouverez plus d'informations sur place dans les bureaux ou sur les sites web respectifs. Pour trouver votre IG Metall local, rendez-vous sur :

➔ igmetall.de/vor-ort

Forts sur le lieu de travail.

De Flensburg à Lörrach, d'Aix-la-Chapelle à Bautzen.



Plus de **2** millions de membres

Plus de **145** bureaux



Extras pour les membres du syndicat.

IGM-Service GmbH propose à nos membres et à leurs familles de nombreuses offres en rapport avec leurs conditions de vie et de travail, comme :

Prévoyance

Assurances à des conditions justes, par exemple Metallrente (prévoyance vieillesse d'entreprise), Metall Plus (assurances privées à des conditions particulières), GUV/Fakulta (responsabilité professionnelle), protection contre la perte de revenus (sans examen de santé) ainsi que des conditions préférentielles dans la salle de sport Fitnessloft.

Formation

Offres de formation professionnelle et syndicale, billets à prix réduit pour des séminaires et des événements, Academy of Labour (formation et formation continue de niveau universitaire dans les domaines de la cogestion et des relations professionnelles ainsi que des ressources humaines et du management) et sgd Fernschule (formation à distance ou formation continue en cours d'emploi).

Conseil en matière d'impôt sur le revenu

Plus de 3000 centres de conseil d'associations d'aide à l'impôt sur le revenu sont à la disposition des membres d'IG Metall. Les membres n'ont pas à payer de frais d'inscription et bénéficient d'une cotisation socialement différenciée en fonction de leurs revenus.

Loisirs

Des réductions sur les événements et les activités culturelles dans toute l'Allemagne et à proximité, comme Center Parks, Holiday Park, Legoland, etc.

Voyages : offres à des prix spéciaux via HRS, GEW ainsi que location de voitures.

Régions : des services intéressants, comme des offres de conseil ou de formation et des avantages d'achat avec des fournisseurs et des magasins locaux.

Magasins : des prix spéciaux allant du livre à l'article de fan.

 igmservice.de



Un **investissement** dans un **travail de qualité.**

Tous nos services sont financés par les cotisations de nos membres. Ainsi, avec la cotisation statutaire, chaque membre ne prend pas seulement soin de lui-même, mais se porte également garant des autres. C'est notre principe de solidarité. Les cotisations individuelles de plus de 2 millions de personnes nous donnent de la force et nous permettent surtout de nous imposer.

Les statuts prévoient les niveaux de cotisation suivants : Les salariés/personnes actives paient un pour cent du revenu mensuel brut moyen. Les personnes sans emploi, les retraités et les étudiants paient une cotisation réduite.

Tout changement de situation ou de travail entraînant une modification de la cotisation doit donc être immédiatement signalé au bureau local compétent. Cela est également important parce que les prestations d'aide dépendent de la cotisation effectivement payée.



Les membres sont au cœur de notre travail.

C'est pourquoi la majeure partie des cotisations perçues est consacrée au travail sur le terrain. L'argent est donc disponible là où les entreprises sont activement suivies et où nos membres reçoivent conseils et soutien.

Cotisation : qui paie combien ?

Les taux de cotisation mensuels d'IG Metall

1%

du revenu mensuel
brut moyen

- ▶ salariés à temps plein, temps partiel, en retraite progressive, en formation en entreprise/études en alternance, etc.
- ▶ travailleurs indépendants

0,5%

de la rémunération
mensuelle brute de
remplacement

- ▶ chômeurs percevant des allocations de chômage
- ▶ retraités
- ▶ malades percevant des indemnités
- ▶ personnes en reconversion professionnelle percevant des revenus de la sécurité sociale

3€

- ▶ chômeurs percevant l'allocation de citoyenneté
- ▶ étudiants/élèves en formation continue à temps plein
- ▶ personnes en congé parental (en général)
- ▶ malades bénéficiant de prestations sociales
- ▶ personnes en situation de faillite personnelle, de congé sans solde, de soins à plein temps à des proches, etc.

0€

non contributif en
général 6/12 mois

- ▶ volontaires du service militaire
- ▶ volontaires du service civil/social

➔ igmetall.de/mitmachen/mitglied-werden/
wer-zahlt-wie-viel-mitgliedsbeitrag



En bonne compagnie avec IG Metall.

Jeunesse : être actif, créer des perspectives

IG Metall Jugend défend activement et avec assurance les intérêts des apprentis, des étudiants et des jeunes en début de carrière. Les membres d'IG Metall âgés de 16 à 27 ans s'engagent ensemble pour l'autodétermination, la cogestion et les perspectives professionnelles.

➔ igmetall.de/jugend

Employés : de nombreuses professions avec un objectif commun

Les employés de bureau, les ingénieurs et les informaticiens s'engagent au sein d'IG Metall, tout comme les techniciens et les universitaires. Un bon travail au bureau est le fruit d'une bonne organisation des travailleurs, qui permet de conclure des conventions collectives pour des salaires plus élevés, de bonnes conditions de travail et des emplois sûrs avec des perspectives de carrière. Les nouvelles technologies (par exemple l'intelligence artificielle) et les nouvelles formes de travail (comme le travail agile et mobile, le partage de bureau, etc. Ensemble, nous façonnons le changement numérique !

Ingénieurs : hautement qualifiés et bien connectés

IG Metall regroupe des ingénieurs et de nombreux spécialistes de la technologie, aussi bien dans les secteurs typiques de la métallurgie et de l'électricité que dans le secteur des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) et chez les prestataires de services de développement. Dans nos réseaux,

nous échangeons des informations, notamment pour obtenir de bonnes solutions dans les conventions collectives pour notre monde du travail. Avec notre comparaison des rémunérations dans le secteur des TIC, nous assurons la comparabilité, la transparence et le benchmark, y compris pour de nombreux salariés non couverts par une convention collective.

➔ itk-entgeltanalyse.igmetall.de

Travailleurs intérimaires

« Un bon travail pour tous », c'est avec cette revendication que nous nous engageons inlassablement auprès des responsables politiques et économiques. Nos conventions collectives apportent aux travailleurs intérimaires plus d'argent, plus de droits et de meilleures chances d'être embauchés. Bonus pour les membres : les travailleurs intérimaires qui sont membres d'IG Metall depuis au moins 6 mois reçoivent un paiement supplémentaire en plus de la prime de vacances et de Noël s'ils sont employés depuis plus de six mois par leur entreprise d'intérim.

Travailleurs indépendants, mais pas seuls

IG Metall propose des services adaptés aux besoins des travailleurs indépendants, afin qu'ils ne se retrouvent pas seuls en cas de problème. Nous nous engageons à améliorer à la fois les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs indépendants.



En bonne compagnie avec IG Metall.

Femmes, parents et famille : ensemble pour l'égalité des chances

Nous nous engageons pour des opportunités de développement professionnel équitables, pour une rémunération juste et pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Les femmes y gagnent. IG Metall marque des points auprès de centaines de milliers de collègues féminines grâce à son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomie des horaires de travail. Les conventions collectives nous permettent de créer plus de justice.

➔ igmetall.de/vereinbarkeit

Études, stages et jobs d'été : l'union fait la force, dès le départ

Avant même d'entrer dans la vie active, il est intéressant d'être membre d'IG Metall. Nous vérifions les contrats de stage et de travail, conseillons sur des sujets tels que le financement des études, les petits boulots et les salaires de départ, et proposons des séminaires gratuits sur l'entrée dans la vie professionnelle et la gestion du temps, afin que chacun connaisse ses droits et démarre bien dans la vie professionnelle.

➔ igmetall.de/studierende

Retraités : l'union fait la force, toute la vie

Nous accompagnons nos membres pendant leur passage à la retraite en leur fournissant des informations utiles et les services auxquels ils sont habitués. De même, la protection juridique sociale gratuite est bien entendu maintenue après la vie active : en cas de problèmes avec l'assurance vieillesse, la caisse

d'assurance maladie ou d'autres organismes de sécurité sociale, nous aidons nos membres. En effet, ils peuvent compter sur nous, même après leur vie professionnelle active.

Chômeurs : soutenus au lieu d'être mis de côté

Le chômage peut toucher tout le monde. Nous aidons nos membres et leur donnons des conseils pratiques, par exemple sur les relations avec l'agence pour l'emploi, ainsi qu'une aide pour faire une demande d'allocation chômage II et un soutien pour les questions relatives au droit du travail.

Migration/intégration : promouvoir la diversité, combattre la discrimination

IG Metall est une organisation diversifiée ! Il est le foyer politique et syndical de nombreuses personnes issues de l'immigration. Avec plus de 500 000 membres issus de l'immigration, c'est la plus grande organisation dans ce domaine. Ensemble, nous nous engageons pour l'égalité et contre la discrimination.

➔ igmetall.de/migration

Bénévoles au sein d'IG Metall : des personnes engagées qui s'impliquent

Ils posent les bases de l'éducation et de la formation, rendent la justice ou luttent pour de meilleures conditions de travail : des milliers de membres d'IG Metall s'engagent bénévolement dans des comités, des chambres ou des associations professionnelles. Les salariés ressentent le succès de leur engagement à de nombreux niveaux.



Ce que nous avons déjà réalisé : **nos étapes clés.**

L'histoire d'IG Metall remonte à 1891, année de la création de l'Association allemande des métallurgistes. C'était la plus grande organisation précurseur de notre IG Metall actuel.

Après la Seconde Guerre mondiale, les syndicats d'Allemagne de l'Ouest se sont reconstitués selon le principe des syndicats uniques. C'est ainsi que nous, IG Metall, nous battons ensemble pour nos objectifs depuis 1949. Depuis lors, nous avons obtenu de nombreux résultats grâce à notre politique active de négociation collective. Parmi les succès d'IG Metall, on peut citer :

- ▶ les augmentations de salaire, c'est-à-dire la participation financière des salariés à la réussite économique des établissements et des entreprises
- ▶ Réduction du temps de travail hebdomadaire
- ▶ Augmentation du droit aux congés annuels payés
- ▶ Prime de vacances et de Noël supplémentaire
- ▶ Maintien de la rémunération en cas de maladie
- ▶ Garantie de revenus et protection contre le licenciement pour les seniors

- ▶ Droit à l'embauche pour les apprentis
- ▶ Primes sectorielles et ajustement des salaires pour les travailleurs intérimaires
- ▶ Règles de cogestion
- ▶ Plus d'autodétermination en matière de temps de travail
- ▶ Introduction de la prime annuelle de transformation ou du module de transformation
- ▶ Cadre conventionnel pour les conventions collectives futures.



Les réussites des conventions collectives en accéléré.

Les années 1950

Réduction du temps de travail et couverture maladie pour les ouvriers également

Quelques années seulement après sa création, IG Metall obtient une réduction progressive du temps de travail de 48 à 44 heures avec une compensation de salaire complète. En 1957, lors de la plus longue grève de l'histoire de la République fédérale, nous obtenons le maintien du salaire en cas de maladie et posons ainsi la première pierre de l'égalité de traitement entre les ouvriers et les employés. Quelques mois plus tard, le Bundestag adopte la « loi sur l'amélioration de la protection économique des travailleurs en cas de maladie », le précurseur de l'actuelle loi sur le maintien de la rémunération. Elle s'applique encore aujourd'hui à tous les salariés.

En outre, cela correspond à jusqu'à 6% d'augmentation de salaire !

Les années 1960

Période de changement : fortes augmentations de salaire et plus de congés

IG Metall obtient presque chaque année des augmentations de salaire allant jusqu'à 8,5 % étant donné que l'économie est en plein essor et que les salaires ne doivent pas rester sur le carreau. Parallèlement, nous obtenons, dans le cadre de la lutte pour la journée de 8 heures, l'introduction progressive de la semaine de 40 heures avec compensation salariale. Une prolon-

gation des congés de trois à six jours est également convenue et une prime de vacances supplémentaire de 30 pour cent est introduite pour la première fois dans les conventions collectives.

En outre, cela correspond à jusqu'à 8,5% d'augmentation de salaire !

Les années 1970

La sécurité de l'emploi et un 13e mois de salaire

Les années 70, socialement actives, sont à nouveau marquées par d'importantes grèves, notamment dans l'industrie sidérurgique. IG Metall garantit à ses membres une partie d'un 13e mois de salaire. Pour la première fois, nous concluons également une convention collective sur les prestations de formation du patrimoine. S'y ajoutent un plan progressif pour les 30 jours de congés encore en vigueur aujourd'hui et l'augmentation de la prime de vacances à 50 pour cent. La seconde moitié des années 1970 est marquée, sur le plan sociopolitique, par des licenciements massifs et les premières crises économiques. Les réponses apportées par IG Metall sont l'accord de protection contre la rationalisation, la protection contre les licenciements et la garantie des revenus, ainsi que la protection contre le licenciement des seniors.

En outre, cela correspond à jusqu'à 15,3% d'augmentation de salaire !



Les réussites des conventions collectives en accéléré.

Les années 1980

Vers la semaine de 35 heures

Le logo solaire pour la semaine de 35 heures est indissociable des années 80 et il a été conçu par IG Metall. En 1984, nos membres font grève pour obtenir la semaine de 35 heures. « Pas une minute en dessous de 40 heures », rétorquent les employeurs, qui mettent en place un lock-out massif, avec à son apogée, plus d'un demi-million de salariés. Mais la solidarité entre les grévistes et les personnes exclues « à chaud » et « à froid » ne peut être brisée. Après sept semaines de grève, les employeurs cèdent lors de la conciliation. Leur dogme est brisé et le plan progressif pour la semaine de 35 heures avec compensation salariale complète est convenu. En outre, le plan progressif d'allongement des congés prend fin. Les 30 jours sont désormais atteints. De plus, une convention collective sur la préretraite est conclue, ainsi qu'un accord d'affiliation pour les prestations de formation du patrimoine.

En outre, cela correspond à jusqu'à 6,8% d'augmentation de salaire !

Les années 1990

Structures collectives pour les nouveaux Länder

IG Metall relève les défis de la réunification et met en place des structures syndicales et collectives dans les nouveaux Länder. La mise en œuvre du plan progressif d'alignement sur le niveau des conventions collectives en Allemagne de l'Ouest s'avère difficile. Après la résiliation illégale de la convention collective progressive par les employeurs, IG Metall se met à nouveau en grève. Le tarif progressif est remis en vigueur sous une forme « étirée ». En outre, une clause de rigueur est convenue pour les entreprises menacées. Dans les anciens Länder, nous obtenons la mise en œuvre complète de la semaine de 35 heures. Nous obtenons une meilleure protection du 13e mois de salaire, une convention collective pour la sécurité de l'emploi et de meilleures règles d'embauche pour les apprentis. De plus, nous défendons le maintien à 100% du salaire en cas de maladie, acquis de haute lutte, contre toutes les tentatives de le détériorer par la loi.

En outre, cela correspond à jusqu'à 6,7% d'augmentation de salaire !





Les réussites des conventions collectives en accéléré.

Les années 2000

Accord-cadre sur les salaires, temps partiel pour les seniors et préservation du site de production

Les années 2000 sont placées sous le signe de la défense de nos normes tarifaires et de l'autonomie tarifaire. Avec la convention collective sur les salaires (ERA), nous réglons la nouvelle classification des salariés de manière plus équitable. Un travail équivalent sera désormais rémunéré de la même manière. Nous obtenons également de nombreux résultats pour les salariés plus âgés : à partir de 2002, la convention collective sur le pont de l'emploi ou le travail à temps partiel en fin de carrière est en vigueur, et à partir de 2008, la convention collective sur la transition flexible vers la retraite. En outre, les apprentis sont embauchés pendant 12 mois et les droits de réclamation et de cogestion des comités d'entreprise sont renforcés. L'accord de Pforzheim prévoit des clauses d'ouverture pour la compétitivité et la protection du site. Pour mettre enfin un terme à l'abus croissant du travail intérimaire, IG Metall lance la campagne « travail égal, salaire égal ». La convention collective sur l'égalité de rémunération dans la sidérurgie en 2010 ouvre la voie à d'autres accords sectoriels dans les années suivantes.

En outre, jusqu'à 3% d'augmentation dans l'industrie du bois et du textile, jusqu'à 4,2% d'augmentation dans l'industrie métallurgique et électrique !

Les années 2010

Contre l'emploi précaire : un salaire égal pour un travail égal

En 2012, IG Metall impose sa première convention collective avec la Fédération allemande des agences de travail temporaire et la Fédération d'intérêts des entreprises allemandes de travail temporaire. Pour la première fois, les travailleurs intérimaires de l'industrie métallurgique et électrique reçoivent désormais des primes de secteur et un contrat de travail fixe après 24 mois de mission dans la même entreprise. Des dispositions similaires peuvent être imposées par la suite dans les secteurs de l'industrie de transformation du bois et du plastique et de l'industrie du textile et de l'habillement. En outre, le comité d'entreprise aura davantage de droit de regard sur le recours au travail intérimaire. Le salaire minimum légal, pour lequel les syndicats se sont battus pendant des années, entrera en vigueur début 2015. Il garantit les salaires qui ne sont pas régis par une convention collective à un niveau inférieur – les conventions collectives d'IG Metall pour ses membres se situent cependant systématiquement au-dessus du nouveau plancher salarial. Le droit à l'embauche à durée indéterminée après la formation dans les secteurs de la métallurgie, de l'électricité et de la sidérurgie est un grand succès pour les jeunes travailleurs.

En outre, jusqu'à 4,3% d'augmentation dans la métallurgie et l'industrie électrique, jusqu'à 3,6% d'augmentation dans l'industrie du textile et de l'habillement !



Les réussites des conventions collectives en accéléré.

Les années 2020

Capable d'agir même en cas de pandémie

IG Metall a rapidement réagi à la pandémie de coronavirus en convenant d'un ensemble de mesures de crise visant à garantir l'emploi et les revenus et à permettre aux parents de s'occuper de leurs enfants lorsque les crèches et les écoles étaient fermées. Des dispositions relatives au chômage partiel ont également été conclues.

Un an plus tard, la protection de l'emploi a encore été améliorée et une convention collective a été conclue sur une prime annuelle de transformation ou un module annuel de transformation. En outre, un cadre conventionnel pour les conventions collectives d'avenir dans les entreprises et l'intégration des étudiants en alternance dans les conventions collectives sont convenus.

Aujourd'hui

Plus d'autodétermination en matière de temps de travail

Le monde du travail est confronté à des défis majeurs. Les travailleurs ont besoin d'horaires de travail adaptés à leur vie. IG Metall s'est battu pour cela lors des négociations collectives dans la métallurgie et l'industrie électrique en 2018 : plus de 1,5 million de personnes ont manifesté ensemble dans les rues. Nous avons réussi à obtenir une plus grande souveraineté en matière de temps.

Participer au changement dans le monde du travail

Numérisation, changement climatique, transition de la mobilité et de l'énergie, mondialisation, mondes de plus en plus éloignés les uns des autres : le monde évolue rapidement. À quoi ressemblera concrètement le travail dans l'industrie en 2030 ? Quel sera l'impact de la numérisation ou de la transition énergétique et de la mobilité ? Et comment maîtriser cette transformation en tant que métallurgistes ?

Nous avançons déjà, avec des accords concrets pour l'avenir, avec notre politique d'entreprise et de convention collective, en tant qu'organisation. Et nous interpellons les employeurs et les politiques. Pour que le changement structurel ne devienne pas une rupture structurelle. Pour que le progrès technologique devienne aussi un progrès social. Pour une transformation sociale, écologique et démocratique.



Nous. IG Metall.

Un syndicat se présente.

Vous souhaitez en savoir plus sur IG Metall ? Notre magazine « Wir. Die IG Metall. » explique clairement les valeurs que nous représentons, ce que nous offrons et ce que signifie être un syndicat. Il est joint à chaque dossier d'information et peut être commandé gratuitement sur

➔ igmetall.de/infopakiet

Être en réseau et informé.
Inscrivez-vous à notre newsletter sur

➔ igmetall.de/info-service

Impressum

IG Metall
Wilhelm-Leuschner-Straße 79
60329 Frankfurt am Main

Verteten durch den Vorstand,
1. Vorsitzende Christiane Benner
Kontakt: vorstand@igmetall.de

V.i.S.d.P. / Verantwortlich nach § 18 Abs. 2 MStV:
2. Vorsitzender Jürgen Kerner

www.igmetall.de

Stand: März 2025

PN: 1000544A

IG Metall crée des liens.

Nous sommes nombreux.
Rejoignez-nous.



Oui. Je suis de la partie.

Devenez membre directement
en ligne

➔ igmetall.de/beitreten

Bilder: Titel PeopleImages@istock, S. 2 gettyimages.de/sturti, S. 3 gettyimages.de/gettyimages.de/Ricardolmagen, S. 4, 10 Christian von Polentz, S. 8 istockphoto.com/Frazaio Studio Latino, S. 9 Stephen Petrat, S. 11 istockphoto.com/sommart, S. 13 Thomas Range, S. 14 anonym, igmetall.de, W. Knapp / Thema Pressebüro Karlsruhe, S. 15 igmetall.de, Inge Werth, igmetall.de, S. 16 ISG Frankfurt, Werner Bachmeier, igmetall.de, S. 17 igmetall.de, Markus J. Feger, Thomas Range, S. 18 igmetall.de